

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 novembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	20 + 8 pouvoirs	06 novembre 2023	07 novembre 2023

N° délibération	Objet
2023-062	Marché n° 2023-2 Fourniture de récupérateurs d'eau pluviale

Le quatorze novembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHERS
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jean-Yves BROUSTAL à Mickaël TOULLEC, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND à Eric PRIGENT, Jacques THEPAUT à Marie-Brigitte BRETHERS, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Gérard TOSSER, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Excusés : Barbara PERRON, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°

Arnaud Cozien rappelle le projet d'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers et les communes membres, qui est envisagé dans le cadre d'un accord avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A cet effet, une procédure adaptée accord-cadre à bons de commande a été lancée le 20 septembre 2023 dans le but de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale pour les particuliers et les communes.

Le marché comprend 2 lots :

- Le lot 1 récupérateurs d'eau de capacité modérée (1.000 litres) à destination des particuliers (abonnés du territoire)
- Le lot 2 récupérateurs de plus grande capacité (de 3.000 à 20.000 litres) à destination des communes membres de la collectivité

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, 4 offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis le 03 novembre 2023 à 12h.

Les offres ont été analysées et il est présenté le rapport d'analyse.

Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres selon les critères fixés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir

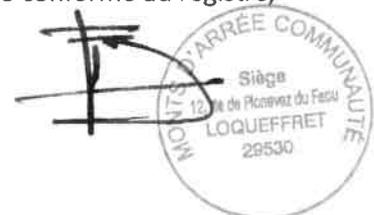
- Pour le lot 1 récupérateurs d'eau pluviale à destination des particuliers capacité 1.000 litres, la société Frans Bonhomme SAS – Joué Les Tours (37302)
- Pour le lot 2 récupérateurs d'eau pluviale de grande capacité (de 3.000 à 20.000 litres), la société Frans Bonhomme SAS – Joué Les Tours (37302)

Ce marché ne sera passé qu'à condition d'avoir l'accord de résilience signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- De valider l'analyse des offres présentée
- D'attribuer le marché à bons de commande de fourniture de récupérateurs d'eau pluviale à la société Frans Bonhomme SAS – Joué Les Tours (37302) pour les lots 1 et 2 sous réserve d'un accord avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- D'autoriser le président à signer et exécuter le marché précité

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,